

221C1892
FR0011950641-FS0621

27 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PIXIUM VISION
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 27 juillet 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution de la détention de titres PIXIUM VISION dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action PIXIUM VISION au sens de l'article précité.

¹ Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth le 18 février 2020.